

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 décembre 2022

N°109/12-12-2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 22
Absents : 1
Procurations : 6

Date de convocation : 02 décembre 2022

Date d'affichage : 02 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Jean-Luc MARTIN, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Pascal MILLET, Mourad DEROUICHE, Najat MOGHEL, Nicole ANSIDEI, Pascal HEYMES, Thomas GERACI, François ROUMANOS.

Procurations :

Monsieur Frédéric WOILLET à Monsieur Jean-Luc MARTIN ;
Madame Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ à Madame Betty THIMON ;
Madame Marie-Louise WATTELIER à Monsieur René REVOL ;
Madame Marie-Sarha MONTAGNE à Madame Zohra DIRHOUSI ;
Madame Florence MARCHETTI à Monsieur Pascal HEYMES ;
Madame Sophie GUIRAL à Monsieur François ROUMANOS.

Absents :

Monsieur Régis MORVAN.

Secrétaire de séance : Madame Najat MOGHEL.

AFFAIRE N°4

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Mise en location ponctuelle de salles municipales - Modification des tarifs

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame Cléo FERRON, Adjointe déléguée à la vie associative et socioculturelle, expose :

Par délibération du Conseil Municipal n°047 du 11 juillet 2017 modifiée par la délibération n°068 du 02 juillet 2018 puis n°067 du 05 juillet 2021, la commune s'était dotée d'une grille tarifaire visant à couvrir les locations de salles municipales. Depuis, les locaux municipaux ont évolué, les demandes et les usages également.

Il est rappelé que la Commune dispose dans son patrimoine d'un certain nombre d'équipements susceptibles d'accueillir, suivant leur configuration, des réunions, des formations, des spectacles, des conférences, des évènements familiaux, diverses activités culturelles, sportives, sociales, etc.

Il avait été proposé de mettre en location pour des usages ponctuels les salles de réunions, salles d'activités, et différents espaces municipaux, en dehors des créneaux horaires octroyés aux utilisateurs réguliers (associations locales ou activités périscolaires essentiellement).

En raison de l'augmentation des coûts de l'énergie prévue pour l'année 2023, il est proposé de réajuster les tarifs de toutes les salles et sites, par une augmentation de 20 % les tarifs réservés aux habitants de Grabels et de 30 % les organismes extérieurs. La mise à disposition des salles pour les associations grabelloises reste gratuite.

La proposition des tarifs est la suivante :

MAISON COMMUNE – SALLE MALALA (grande salle 1^{er})				
réunions sauf dimanche				
capacité 60 personnes maxi 23h				
	soirée	journée	Cautions	
Associations grabelloises	gratuit	gratuit	location	500
			ménage	100
Autres organismes grabellois	120	180	location	500
			ménage	100
Organismes extérieurs	260	390	location	500
			ménage	100
Partis politiques	gratuit	gratuit	location	500
			ménage	100

MAISON COMMUNE – salle Simone Veil (MCL1A)				
réunion en semaine				
capacité 20 personnes (heures 18h30 à 23h)				
	soirée	Journée	Cautions	
Associations grabelloises	gratuit	gratuit	location	250
			ménage	100
Autres organismes grabellois	60	80	location	250
			ménage	100
Organismes extérieurs	80	100	location	250
			ménage	100
Partis politiques	gratuit	gratuit	location	250
			ménage	100

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la Justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet

Salle de la Gerbe					
(expositions, conférences, projections, concerts, réunions à vocation culturelle)					
capacité 80 personnes (maxi 23h)					
	journée	week-end	semaine	Caution	
Grabellois (1/an par foyer)	144	240	480	location	800
				ménage	100
Associations grabelloises	gratuit	gratuit	gratuit	location	800
				ménage	100
Ecoles d'art grabelloises Présentation des œuvres	gratuit	gratuit	gratuit	location	800
				ménage	100
Expositions ventes Associations et particuliers grabelloise à vocation culturelle	144	240	480	location	800
				ménage	100
Autres organismes grabellois	192	336	672	location	800
				ménage	100
Organismes extérieurs	312	480	1040	location	800
				ménage	100

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais prévus (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature Cachet

Salle Richard Campos + patio (ECQV) réunions, évènements, soirées, weekend capacité 80 personnes maxi 1h				
	soirée (uniquement en semaine pour réunion)	week-end (à partir du vendredi soir)	Caution	
Grabellois (1/an par foyer)	-	240	location	500
			ménage	200
Associations grabelloises	gratuit	gratuit 1 fois / an*	location	500
			ménage	200
Autres organismes grabellois	120	300	location	500
			ménage	200
Organismes extérieurs	208	600	location	500
			ménage	200
Personnel municipal (1 /an)	-	132	location	500
			ménage	200

* au-delà le tarif "autres organismes grabellois" s'applique

Salle Richard Campos + patio + cuisine (ECQV) réunions, évènements, soirées, weekend capacité 80 personnes maxi 1h				
	1/2 journée ou soirée (uniquement en semaine)	week-end (à partir du vendredi soir)	Caution	
Grabellois (1/an par foyer)	300	384	location	800
			ménage	400
Associations grabelloises 1/an	gratuit	gratuit	location	800
			ménage	400
Autres organismes grabellois	384	624	location	800
			ménage	400
Organismes extérieurs	675	780	location	800
			ménage	400
Personnel municipal (1/an)	144	180	location	800
			ménage	400

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet

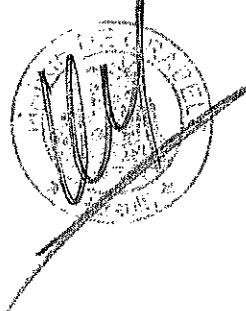
Cuisine (ECQV) acces frigo, four, plaques de cuisson				
Préparation repas / cours de cuisine				
capacité 15 personnes maxi 1h				
	1/2 journée ou soirée (uniquement en semaine)	Weekend (à partir du vendredi soir)	Caution	
Grabellois (1/an par foyer)	120	240	location	800
			ménage	200
Associations grabelloises	gratuit	gratuit	location	800
			ménage	200
Autres organismes grabellois	168	324	location	800
			ménage	200
Organismes extérieurs	260	520	location	800
			ménage	200
Personnel municipal (1 /an)	60	120	location	800
			ménage	200

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, moins quatre abstentions (N.ANSIDÉJ ; P.HEYMES ; F.MARCHETTI ; T.GERACI) :

- D'approuver la modification des grilles tarifaires de location des salles municipales et locaux figurant dans le tableau annexé, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif se rapportant à la location des salles ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Comptable Public ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
René Revol



Acte rendu exécutoire :
 Après envoi en préfecture le :
 Et publication ou notification le :
 ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature Cachet

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

SLO

ID : 034-213401169-20221212-10912122022-DE